



## DÉCISION DU MAIRE N° 2023-10

**OBJET : Ouverture de crédit – 212 « Aménagements de terrains »**

Monsieur le Maire de Torcé-en-Vallée,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 212223,  
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R2123-4 à R2123-6, R2131-12, R2131-13 et R2131-18,  
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-025 en date du 28 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles 2122-22 et L 2122-23 du code Général des collectivités Territoriales,  
Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération n°2023-61 du 2 Octobre 2023 de vote du budget primitif 2023, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire ou son adjoint délégué pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 74 302,86 euros
- Section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 58 645,50 euros

Le solde des virements de crédits au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	72 774,86 €
SECTION INVESTISSEMENT	28 401,44 €

Vu l'absence de crédit au compte 212 « Agencements et aménagements de terrains » du budget primitif 2023 de la commune de Torcé en Vallée,

Considérant le besoin d'intégrer les frais d'étude géotechnique et de bornages réalisés en 2022 d'un montant total de 4 557,60 €.

### DECIDE

De procéder au virement de crédits comme suit :

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
06900	Investissement	2135-56	021	- 4 557,60
06900	Investissement	212	021	+ 4 557,60

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	72 774,86 €
SECTION INVESTISSEMENT	23 843,84 €

Le Conseil Municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

A Torcé-en-Vallée

Le Maire

  
Jean-Michel ROYER

